

**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

**Paris, le 24 avril 2017**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

—

**Stéphane Le Foll signe le deuxième Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire pour une réduction de 50% à l'horizon 2025**

—

**Dans la continuité du premier Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire et pour aller plus loin dans les engagements pris par l'Etat et ses partenaires, un deuxième Pacte vient de voir le jour pour une durée de 3 ans (2017-2020). Un objectif commun a été fixé: réduire de moitié le gaspillage à horizon 2025.**

Construit autour de 7 axes stratégiques, ce Pacte regroupe 10 engagements de l'Etat déclinés en 19 mesures opérationnelles. Les partenaires de l'Etat, représentant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, s'engagent quant à eux sur la mise en œuvre de 16 actions prioritaires.

Favoriser la gestion des invendus et le don alimentaires, renforcer l'innovation et les partenariats entre les acteurs, déployer de nouveaux outils de communication ou encore mieux, quantifier le gaspillage, sont autant d'enjeux auxquels l'Etat et ses partenaires cherchent à répondre avec un objectif commun de réduire de moitié le gaspillage à horizon 2025.

Un renforcement de la gouvernance et la création de 6 groupes de travail donneront un nouvel élan à la lutte contre le gaspillage alimentaire et permettront de mobiliser l'ensemble des acteurs autour de feuilles de route opérationnelles.

Après le don de produits laitiers en 2013, d'œufs en 2014, et de fruits et légumes et pommes de terre en 2016, ce nouveau pacte antigaspi acte notamment un engagement de l'Etat à soutenir en 2017 les dons de viandes peu transformées aux associations d'aide alimentaire.

---

**Contacts presse**

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)